

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-25 du 28 septembre 2017 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1730730S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Sylvie GROSS, directrice médicale, est chargée d'exercer, par intérim, les fonctions de directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} octobre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 28 septembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS